RALLYE EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE
01, 02 et 03 AVRIL 2011

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	**Lundi 28 Février 2011 sur le site WEB :** asac-champagne.fr et sport-auto-champagne-ardenne.com
Ouverture des engagements	**Lundi 28 février 2011**
Clôture des engagements	**Lundi 28 Mars 2011**
Publication de la liste des engagés	**Mardi 29 Mars2011 sur le site WEB :** asac-champagne.fr et sport-auto-champagne-ardenne.com
Parution du Road-Book	**Samedi 26 Mars 2011 08h00**
Distribution du Road-Book	**Samedi 26 Mars 08H30 - 16H30 chez AUTOMOTOR** **Dimanche 27 Mars 08H30 - 12H00 au CAMPANILE DIZY** **Jeudi 31 Mars et Vendredi 01 Avril 08H30 - 16H00** **Concession RENAULT** **AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet** **51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.**
Date et heures des reconnaissances	**Pas de reconnaissances**
Vérifications administratives	**VENDREDI 01 AVRIL 2011 de 16H00 à 18H30** **SAMEDI 02 AVRIL 2011 de 08H00 à 11H00** **Concession RENAULT** **AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet** **51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.**
Vérifications techniques	**VENDREDI 01 AVRIL 2011 de 16h30 à 19H00** **SAMEDI 02 AVRIL 2011 de 08H30 à 11H30** **Concession RENAULT** **AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet** **51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.**
SAMEDI 02 AVRIL 2011	
Mise en Parc Fermé	**11H00 à 13H30 - Esplanade Charles De Gaulle**
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	**13H30 au PC du Rallye - Maison des Associations** **EPERNAY - 8, rue Maurice Cerveaux**
Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heures de départ	**14H30 - Tableau d'Affichage Officiel** **Esplanade Charles De Gaulle**
Départ de la 1ère étape pour les VHC - CH Podium	**15H00 - Esplanade Charles de Gaulle**
Arrivée de la 1ère étape - CH Podium	**20H40 - Esplanade Charles de Gaulle**
Publication des résultats de la 1ère étape	**30 mn après l'arrivée du dernier concurrent** **Tableau d'Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle**
DIMANCHE 03 AVRIL 2011	
Publication de l'ordre de départ de la 2ème étape	**07H00 - Tableau d'Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle**
Départ de la 2ème étape pour les VHC - CH Podium	**08H00 - Esplanade Charles de Gaulle**
Arrivée de la 2ème étape et fin d'épreuve (vers) Pour les VHRS - CH Podium	**15H00 - Esplanade Charles de Gaulle**
Arrivée de la 2ème étape et fin d'épreuve Pour les VHC - CH Podium	**16H30 – Esplanade Charles de Gaulle**
Vérifications finales	**Concession RENAULT - AUTOMOTOR** **100 av. A.A.Thévenet - MAGENTA-EPERNAY**
Publication des résultats	**30 min. après l'arrivée du dernier concurrent** **Tableau d'Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle.**

Les articles non repris dans le présent règlement sont conformes aux articles du règlement du 4ème Rallye NATIONAL VHC - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes et le règlement VHC et CLASSIC et Régularité Historique.

Article 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne organise les Vendredi 01, samedi 02 et dimanche 03 Avril 2011, en qualité d'organisateur administratif et technique, une épreuve automobile nationale de **V**éhicules **H**istoriques de **R**égularité **S**portif, en doublure du 4ème Rallye VHC et 1er CLASSIC - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE, lui-même étant en ouverture du 15ème Rallye National Epernay – Vins de Champagne, dénommée :

1er RALLYE VEHICULE HISTORIQUE DE REGULARITE SPORTIF

EPERNAY - VINS DE CHAMPAGNE

Avec le concours :
- de la Ville d'EPERNAY,
- du CONSEIL REGIONAL CHAMPAGNE-ARDENNE,
- du CONSEIL GENERAL DE LA MARNE,
- des COMMUNES de CHOUILLY, CUIS, CRAMANT, AVIZE, AY, MUTIGNY, CORMOYEUX, FLEURY-LA-RIVIERE, MARDEUIL, BOUQUIGNY, TROISSY, NESLE-LE-REPONS, FESTIGNY, MESNIL-LE-HUTIER, LEUVRIGNY,
- de la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'EPERNAY - PAYS DE CHAMPAGNE.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le permis d'organisation N°……., en date du ……...

Comité d'Organisation :
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE
Président : Frédéric DUHAL
Membres : L'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne.

Organisation du Rallye et secrétariat
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE
7 rue du Colonel Fabien – 51100 REIMS
Tél. 06.62.24.86.92. – Fax. 03.26.58.12.72.

E-mail : contact@asac-champagne.fr
Ou
comite-regional-sport-automobile-5108@wanadoo.fr

Site web : http://www.asac-champagne.fr
Ou
Sport-auto-champagne-ardenne.com

Permanence du rallye :
Jusqu'au Vendredi 1er Avril 2011 : 7 rue du Colonel Fabien – 51100 REIMS - Tél. Tél. 06.62.24.86.92. – Fax. 03.26.58.12.72.
Du Samedi 02 au dimanche 03 Avril 2011 : PC COURSE Maison des Associations – 8 rue Maurice Cerveaux - EPERNAY

Tableau officiel d'affichage
Jusqu'au Vendredi 1er Avril 2011 – 18H00 : 7 rue du Colonel Fabien 51100 REIMS
Du Samedi 02 au dimanche 03 Avril 2011 : ESPACE « INFO TEMPS » Esplanade Charles De Gaulle - EPERNAY

Accueil officiels et Commissaires : Ets AUTOMOTOR Concession RENAULT
100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11.

1.1. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	Dominique LUNEL
Membres :	Etienne MORIN, Denis HUSTACHE
Directeur de Course :	Jean-Charles BIDAL
Directeur Adjoint :	Bernard COUSIN
Directeur Adjoint délégué aux VH :	Jean-Yves MAUER, Isabelle MAUER (traitement informatique des temps).
Chargés des relations avec les concurrents :	Responsable : Aurélie FERNANDES Adjoints : Yvette WANTZ (parc assistance), Elisabeth LOUIS,
Commission Technique :	Patrick MAIRET, Hervé DUROU, Jean-Michel DESSE
Juges de fait :	Anne-Catherine VIEHE et Yves BLANPAIN, Patrice COTTET et Claude CONDAMIN

Et tous les officiels du 15èmé Rallye Epernay Vins de Champagne,
À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs

1.2. ELIGIBILITE

Le **1er RALLYE VHRS - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** compte pour :
- Le Challenge des Rallyes du Comité Régional Champagne-Ardenne

1.3. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications qui auront lieu le Vendredi 1er Avril 2010 de 16H30 à 19H00 et le Samedi 02 Avril 2011 de 8H00 à 11H30 à la **Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY** - Tél. 03.26.55.67.11.

1.3.12. Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées Dimanche 03 Avril 2011, à la Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY, Tél. 03.26.55.67.11, conformément au programme du rallye. Tarif horaire (ttc) de la main d'œuvre : **55,00** €.

Article 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 1er rallye historique CLASSIC **EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée de deux photos d'identité (une pour chaque membre de l'équipage) **et du chèque du montant des droits d'engagement** à l'adresse suivante **;**

ASACC
9 chemin des Bas Jardins
ZAC des Bas Jardins
51530 DIZY
Tél : 03.26.55.01.67.
Fax : 03.26.55.02.17.
Mail : varlet.auto@orange.fr

Au plus tard le LUNDI 28 Mars 2011 (date de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est limité à **30** équipages. L'ensemble des 4 épreuves (VHC, VHRS, CLASSIC et MODERNES) est limité à **180** équipages.

3.1.11P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **375 €uros.**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **700 €uros.**

3.2P. EQUIPAGES

Licences admises :

Les licences "pratiquant" Internationale (A, B, C, *C junior pour le copilote exclusivement*, Régularité et Restrictive) ou Nationale (Concurrent Conducteur, Régularité) sont admises ainsi que les titres de participation International Régularité et National Régularité
Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement.
Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire.
Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve l'équipier doit être en possession d'un permis de conduire.
L'âge minimum de l'équipier est de 16 ans. Le départ ne sera donné qu'aux équipages exclusivement composés de deux personnes.
Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse, entreprise soit par le concurrent, soit par les membres de l'équipage ou par son assistance, sera jugée par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer toute éventuelle pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion. Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués recommandés ou au minimum NF.
Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Le départ sera donné dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichée avant le départ. L'attribution de ces numéros ce fera en respectant la moyenne choisis dans le bulletin d'engagement. Les voitures partiront de minute en minute. Cet ordre de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye. Le comité d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye et les 2 panneaux portant les numéros de compétition réglementaires.
Les plaques de rallye devront être apposées visiblement à l'avant et à l'arrière de la voiture pendant toute la durée du rallye. Les plaques ne devront en aucun cas recouvrir, même partiellement, les plaques d'immatriculation de la voiture, sous peine d'une pénalisation de 80€ par plaque.
Les numéros de compétition, fournis par les organisateurs, devront obligatoirement être apposés pendant toute la durée du rallye, sur chacune des deux portières avant de la voiture. En cas d'impossibilité, il devra être apposé sur une autre partie du véhicule avec l'accord écrit préalable de l'organisation.

Les concurrents partiront 15 minutes après les modernes du 15ème Rallye EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE.

Article 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures admises en Rallye de Régularité Sportive dans la catégorie Régularité Historique, voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31/12/1981.
La voiture présentée par le concurrent doit être équipée au niveau sécurité tel que défini pour les VHC dans l'annexe K article 5 pour GT/GTS quelle que soit sa configuration.
Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives un laisser passer pour Parcours de Régularité Historique ainsi que le PASSEPORT TECHNIQUE 3 VOLETS (pour les licenciés FFSA).
Les voitures des périodes C à H 1919 à 1976. Les voitures des périodes I de 1977 à 1981. Les voitures des périodes J de 1982 à 1990 (celles-ci ne comptant pas pour le classement du challenge du Comité).
Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif International. L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2. INSTRUMENTS DE BORD

Deux catégories distinctes seront établies :
Catégorie 1 :
Voitures équipées d'instruments de mesure de distance mécaniques ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine.
Catégorie 2 :
Voitures équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.
Seuls les concurrents de la catégorie 2 figureront au palmarès du rallye.

4.3. PNEUMATIQUES

Conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K en cours de validité.

Toute assistance sera interdite en dehors du parc d'assistance (voir règlement).

Article 5. - PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au **RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE**, ou utilisant son image, ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisation et payer les droits prévus.

Article 6 P– SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 1er **Rallye VHRS - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** comporte un parcours d'environ 220 kms avec 07 Epreuves Spéciales, d'une longueur totale de 80 kms environ. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

1ère ETAPE	**2ème ETAPE**
EPERNAY – EPERNAY **102,930 kms**	**EPERNAY – EPERNAY** **238,790 kms**
4 Epreuves Spéciales – soit 36,899 kms (35,85%)	**6 Epreuves Spéciales – soit 93,241 kms (39,05%)**
ES/TS **1** Epernay-Mardeuil environ **3** kms ES/TS **2** Ay-Mutigny environ **4** kms ES/TS **3** Chouilly-Cuis-Cramant-Avize environ **14** kms	ES/TS **5 et 7** Cormoyeux – Fleury-la-rivière environ **9** kms ES/TS **6 et 8** Bouquigny - Troissy - Nesles le Repons - Festigny – Mesnil le Hutier - Leuvrigny – Le chêne la Reine environ **21** kms

Les horaires font l'objet de l'annexe 1 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000ème sera remis avec le Carnet d'Itinéraire et la plaque de reconnaissances à chaque concurrent régulièrement engagé, dés le début de la période de reconnaissance.
Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage engagé, dans le hall de la **Concession RENAULT–AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11.** Conformément au programme.
Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 70 € par exemplaire.

6.2. EQUIPAGES. Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes (1 du pilote et 1 du copilote), ainsi que l'identification de leur voiture de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation), pour obtenir leur fiche de reconnaissance. Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.
L'étiquette d'identification doit impérativement être visible dans le coin supérieur gauche (coté passager).

Un contrôle de la conformité technique de cette voiture pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

Des contrôles de vitesse seront effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou en dehors de celles-ci.

Les voitures de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme exigée par la Loi, aucune responsabilité ne sera imputable aux organisateurs.

Les reconnaissances sont limitées à TROIS passages par Epreuve Spéciale.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation devra être faite auprès de l'organisation. La prise d'images vidéo par l'équipage lors des passages de reconnaissance est autorisée.

A la remise du carnet d'itinéraire (voir programme page 1), les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Cette fiche devra être présentée à toute demande d'un commissaire dûment complétée (au stylos et **non au crayon de papier**), sous la responsabilité du concurrent, en tout lieu du parcours du **15ème RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE**.
Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation). Néanmoins, les autorités et les riverains auront préalablement été prévenus par les organisateurs.

6.2.7. PENALITES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les fiches de contrôle des reconnaissances sont à remettre lors des vérifications administratives.

6.3. CARNET DE CONTROLE. Conforme au règlement standard FFSA.

Article 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA. Avant le départ, les voitures devront être amenées dans le parc fermé de départ, Esplanade Charles De Gaulle, le SAMEDI 02 AVRIL 2011, au plus tard à 14H00.

7.1. DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTROLES

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et Contrôles Horaires sous peine de pénalisations.
Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.
Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.
Contrôles de passage (CP) : à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage.
L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.
Contrôles horaires (CH) : à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation.
L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes. Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute. Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.
Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

7.1.1. TESTS DE REGULARITE

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs. La longueur minimum d'un secteur de test de régularité est de 3 km.
Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :
Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous du temps imparti: **2 secondes de pénalité**.
Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessus du temps imparti: **1 seconde de pénalité**.

Exemple :
Moyenne définie 45 km/h, longueur du secteur de test de régularité 5, 1 km, temps imparti : 6 mn et 48 secondes.
a) Temps réalisé: 6 mn. 59 secondes. = 11 secondes de pénalité.
b) Temps réalisé: 6 mn. 31 secondes. = 34 secondes de pénalité.
L'organisateur peut prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité.
Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous du temps imparti: **2 secondes de pénalité**.
Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessus du temps imparti: **1 seconde de pénalité**.
Secteurs de tests de régularité sur route fermée à la circulation publique :
Trois options de vitesses moyennes sont proposées pour réaliser les tests de régularité.
Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour UNE SEULE des 3 options et pour la TOTALITE des tests de régularité.
L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.
Le directeur de course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité une "moyenne haute" une "moyenne intermédiaire" une "moyenne basse" en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type X1.3
Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des Tests concernés.
Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 20% la moyenne maximale de l'option C sera exclu suivant décision de la direction de course.
Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7.2. SUPER RALLYE

Si un équipage saute un test de régularité, ou pour des raisons techniques ne réalise pas un test de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et intégré au classement, ou si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 mn avant le départ de la première voiture de l'étape suivante. Pour chaque test de régularité non réalisé, il sera appliqué 15 minutes de pénalité.
Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire de départ du test de régularité.
Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire

7.3. SECURITE

Pour la sécurité des concurrents, tout équipage **DOIT IMPERATIVEMENT INFORMER** au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage **une pénalité financière** à la discrétion des commissaires sportifs.

Article 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 9 – CLASSEMENTS

En fin de rallye, les concurrents seront classés par ordre décroissant des pénalités en 2 catégories comme indiqué article 4.1. :

Catégorie 1 : Les voitures des périodes C à H – 1919 à 1976
Catégorie 2 : Les voitures des périodes I de – 1977 à 1981

Les voitures des périodes J de – 1982 à 1990 ne comptent pas pour le classement et la remise de coupes

Article 10P – COUPES

Il n'y aura pas de prix en espèces, seul les trois premiers de chacune des 2 catégories recevront une coupe **(concurrents présents).**

La remise des Prix se déroulera sur le podium – Esplanade Charles de Gaulle à Epernay le :

Dimanche 03 AVRIL 2011 à l'arrivée des concurrents.

AVANT OUVERTURE DU PARC FERME, REGROUPEMENT OBLIGATOIRE DE 30 MINUTES EN FIN DE 1ère ET 3ème SECTION